

Je suppose que lorsqu'on posera la question traditionnelle: qui étaient les libres-échangistes et qui étaient les protectionnistes, je dirais que les Tories s'étaient efforcés de leur mieux de protéger l'industrie canadienne. Nous de l'Ouest n'avons jamais été prêts à payer un prix plus élevé pour des produits fabriqués dans le centre du Canada, quelle que soit la valeur du principe. Il est donc plutôt illogique que le débat s'éternise maintenant sur la valeur de la radiodiffusion privée alors que c'était les conservateurs qui, par leurs porte-parole George Grant et R. B. Bennett, ont tellement contribué à établir un réseau public de radiodiffusion, ce qui sera toujours à leur honneur.

Ce n'est que récemment que l'on a attaqué sans relâche Radio-Canada, et ce grand monolithe doit être combattu, mais il arrive parfois que ces attaques manquent de logique; la tâche confiée à Radio-Canada est assez difficile, car elle doit essayer de satisfaire la myriade d'intérêts qui existent dans notre pays. Je veux citer les paroles du premier ministre de l'époque, M. R. B. Bennett, qui a déclaré le 6 juin 1935:

Dans notre pays, nous sommes dans une situation bien difficile. Nous avons une population de dix millions et demi et nous faut louer plusieurs milliers de milles de fil pour donner un service efficace. C'est là un service très dispendieux vu les taux actuels des compagnies de chemins de fer et de téléphone.

Je demande instamment aux députés du parti conservateur de lire ce que disait R. B. Bennett sur la situation de la radiodiffusion au Canada, car je pense qu'ils auraient beaucoup à tirer des choses pleines de jugement et de bon sens exprimées à l'époque par le premier ministre.

M. Towers: Si vous aviez écouté ce que nous avons dit, vous penseriez autrement.

M. Leggatt: J'ai écouté très attentivement.

Une voix: Nous n'avons rien dit contre Radio-Canada, c'est vous qui avez commencé.

M. Leggatt: En ce qui concerne la question de la radiodiffusion, le fait est que la meilleure chaîne diffusée dans la partie sud n'est pas canadienne. C'est le canal 9 américain, émis de Seattle. Il s'agit d'une chaîne éducative. Encore une fois, si certains d'entre nous, à la Chambre, n'appuient pas l'amendement, c'est qu'ils n'aiment pas non plus l'idée que des programmes existants disparaissent de l'écran.

On a toutes les raisons de souhaiter avoir une possibilité de choix dans la région du centre-sud de la Colombie-Britannique. En fait, si nous voyions un peu plus loin que le bout de notre nez, nous saurions qu'avant longtemps, les convertisseurs feront partie intégrante de nos postes de télévision. Dans un avenir qui n'est pas très lointain, dans quelques années d'ici, nous disposerons de 36 chaînes, ce qui nous assurera toute la variété de programmes nécessaire. Les programmes commerciaux ont leur rôle à jouer, mais ils ne répondent pas au besoin de variété, car les stations doivent se plier aux fantaisies de l'annonceur.

Faute de connaître la popularité des programmes par un moyen précis, on ne peut faire appel qu'au plus petit dénominateur commun ou au public le plus étendu. Pourtant, il existe dans ces régions un public important qui voudrait voir autre chose que Mary Tyler Moore trois fois par semaine, en plus de vieux films ou de «I Love Lucy». Grâce au système de convertisseurs, nous aurons la chance d'atteindre tous les groupes d'auditeurs. Il ne faut pas faire preuve d'étroitesse d'esprit et empêcher la retransmission

Périodiques non canadiens

de programmes américains par câble. Nous pourrions nous en accommoder, même d'une station française à Vancouver, et nous pourrions étendre le service dans les régions qui n'ont pas normalement leur part de télévision.

Qu'on nous présente de temps à autre une pièce originale. Qu'on nous offre quelques programmes éducatifs à la télévision, ils sont rares depuis fort longtemps. C'est pour quoi, je le répète, la chaîne 9 est une chaîne de service public émanant de Seattle qui a aussi utilisé certaines émissions de la Société Radio-Canada, parce que celles-ci semblent satisfaire un certain nombre d'auditeurs qui ne veulent pas d'émissions commerciales. Je me souviens des émissions du dimanche matin qu'on avait l'habitude d'appeler l'heure du ghetto à la télévision, alors qu'on nous offrait quelques entretiens avec des personnages de la vie publique et des émissions propres à satisfaire nos besoins intellectuels. Tout cela est du passé, parce que si les émissions n'ont pas une certaine cote d'écoute, les annonceurs n'y toucheront pas.

Pour ma part, j'estime que la principale fonction d'un réseau de radiodiffusion public est d'offrir à chacun un choix d'émissions. Nous pouvons de cette manière défendre le nationalisme canadien. Il n'est pas nécessaire de fermer les frontières ni de brouiller les émissions qui nous parviennent de certaines régions. Il est cependant important que nous protégions les stations qui se trouvent à l'intérieur de nos frontières, surtout en termes de recettes, et c'est là l'objectif du bill C-58.

● (1530)

Je le répète, nous ne pouvons appuyer cet amendement. La station de télévision KVOZ est, dans une certaine mesure, une innocente victime de cette mesure, mais il n'existe pas de réelle solution à ce problème. En fait, il n'en existe pas pour KVOZ, puisqu'il s'agit d'une station qui a une licence du FCC, dans la région de Bellingham. J'aimerais bien que le CRTC lui accorde une licence, pour qu'elle s'installe à Vancouver, où elle pourrait produire des émissions avec des recettes venant de la région de Vancouver. Cela serait satisfaisant. Mais puisqu'elle ne possède pas de licence pour la région de Vancouver et qu'elle ne relève pas vraiment du CRTC, nous ne pouvons appuyer cet amendement.

M. Arnold Malone (Battle River): Madame l'Orateur, je voudrais simplement faire quelques remarques sur l'amendement qui concerne les émissions parvenant au Canada de pays étrangers. J'aimerais pour commencer commenter les remarques du député de New Westminster (M. Leggatt). Si, je devais remonter à 1935 pour essayer de voir s'il n'y a pas eu contradiction dans la position du parti conservateur, je ne m'exposerais pas à de grands embarras, car à cette époque, la plupart des gens écoutaient encore des radios assez primitives, et ils ne savaient pas encore que la télévision se trouverait un jour dans leur salon.

Ce qui m'inquiète dans toutes ces questions, c'est que le gouvernement actuel a conçu et proposé une autre mesure de censure. Encore une fois, c'est une manière pour le gouvernement de dire aux Canadiens: «Nous savons ce qui est bon pour vous». Je conviens avec le député de New Westminster que l'on peut envisager cette question et y trouver une solution par règlement, et non en interdisant ou en contrôlant la radiodiffusion étrangère qui parvient au Canada.